

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	13.04.2024
Thème	Energie
Mot-clés	Too-big-to-fail (TBTF)
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1965 - 01.01.2024

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Energie, Too-big-to-fail (TBTF), 2022 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss. téléchargé le 13.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Energie	1
Politique énergétique	1
Réseau et distribution	2

Abréviations

UREK-NR Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
FiREG Bundesgesetz über subsidiäre Finanzhilfen zur Rettung systemkritischer Unternehmen der Elektrizitätswirtschaft

CEATE-CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
LFiEI Loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Energie

Politique énergétique

POSTULAT
DATE: 12.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Thomas Minder (indépendant, SH) demande au Conseil fédéral de non seulement évaluer si des **acteurs dans le système de l'énergie en Suisse** sont devenus d'importance systémique (**too big to fail**) mais aussi, le cas échéant, de déterminer comment désamorcer ce problème. Pour étayer sa proposition, il cite les risques de faillite qui ont frôlé Alpiq et Axpo, et le mécanisme de sauvetage qui a été mis en place en urgence par le Conseil fédéral. En ligne avec la loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (LFiEI), il propose au Conseil fédéral de s'inspirer de la législation too big to fail du secteur bancaire. Le Conseil fédéral a proposé l'adoption du postulat. Lors de la session d'hiver 2022, le Conseil des Etats, a **adopté** tacitement le **postulat**.¹

MOTION
DATE: 12.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

D'après la sénatrice bâloise Eva Herzog (ps, BS), les débats parlementaires sur la loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur électrique d'importance systémique (LFiEI) ont mis en lumière le rôle des **entreprises énergétiques d'importance systémique** pour l'économie helvétique. Mais surtout, ces débats ont souligné l'opacité et l'absence de marge de manœuvre pour la Confédération. Comme cette loi urgente est limitée à la fin 2026, la députée demande au Conseil fédéral de se saisir au plus vite de ce dossier législatif afin de **limiter** efficacement et rapidement **les risques pour l'économie nationale**. Ces mesures législatives devraient être axées sur la transparence, la stabilité du marché suisse de l'électricité, la gestion de la continuité des activités, l'utilisation d'un financement d'urgence fédéral uniquement en dernier recours, et également la préservation de l'intégration du réseau électrique suisse dans le réseau européen.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter la motion. Le gouvernement est favorable à une loi durable qui renforce la résilience du réseau électrique suisse. Lors de la session d'hiver 2022, la **motion** a été **adoptée tacitement** par les sénateurs et sénatrices.²

MOTION
DATE: 06.06.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

À la suite de l'adoption unanime de la motion à la chambre haute, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) s'est penchée sur la proposition de la sénatrice bâloise Eva Herzog (ps, BS). Si la CEATE-CN reconnaît, à l'unanimité, la nécessité de **légiférer les risques** pour l'économie nationale liés aux **entreprises énergétiques d'importance systémique**, elle a proposé des amendements afin de compléter et de préciser la motion. Premièrement, la CEATE-CN préconise, en plus de l'amélioration de la transparence sur les activités et les risques, un renforcement des compétences de surveillance. Deuxièmement, elle propose d'ajouter au texte la nécessité d'éviter les distorsions de concurrence sur le marché. Elle indique que les aides financières publiques doivent être retirées le plus rapidement possible afin de ne pas distordre la concurrence et d'éviter que les entreprises soient tentées de prendre des risques supplémentaires, conscientes de la bouée de sauvetage étatique. Troisièmement, la CEATE-CN a évalué une séparation des activités commerciales et des activités de production pour les entreprises énergétiques d'importance systémique. Si la CEATE-CN a conclu que les activités commerciales n'étaient pas forcément spéculatives, elle préconise des prescriptions relatives au négoce pour compte propre afin de réduire les risques macroéconomiques.

À la chambre basse, la **motion** a été **tacitement adoptée dans sa version modifiée**. L'objet report au Conseil des états.³

Réseau et distribution

A la suite des difficultés d'Alpiq sur le marché de l'électricité à la fin décembre 2021, le Conseil fédéral a rédigé la loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées aux entreprises électriques d'importance systémique. En effet, la hausse et la volatilité des prix sur le marché de l'électricité imposent des garanties financières exorbitantes aux entreprises électriques helvétiques. Ainsi, malgré une situation financière stable, une entreprise électrique systémique peut se trouver en défaut de liquidité pour acheter de l'électricité pourtant nécessaire à la sécurité d'approvisionnement.

Le Conseil des États a validé la loi fédérale lors de la session de juin 2022. Alors que le gouvernement pressait pour une validation par les deux chambres, afin d'éviter un recours au droit d'urgence en cas de défaut de liquidité avant la session d'automne, le Parlement a repoussé la décision du Conseil national à la session d'automne 2022.

Le déroulement des événements a donné raison au Conseil fédéral. Début septembre 2022, il a eu recours au droit de nécessité pour **activer le mécanisme de sauvetage pour l'entreprise électrique systémique Axpo**. Dans l'urgence, il a validé un **crédit-cadre de CHF 4 milliards** pour empêcher la faillite d'Axpo et pour sécuriser l'approvisionnement électrique suisse sur le court-terme. D'après le Conseil fédéral, une faillite d'Axpo aurait entraîné un effet domino potentiellement dévastateur pour l'approvisionnement énergétique, et donc l'économie helvétique.

Ce sauvetage, financé par des deniers publics, a fait couler beaucoup d'encre dans la presse. La sévérité des conditions qui accompagnent l'obtention d'un crédit-cadre et garanti sa subsidiarité a été au cœur des discussions. Par exemple, la possibilité d'attribuer des bonus aux membres de la direction et du conseil d'administration, le versement de dividendes, l'information à la population ou encore la répartition des frais pour le montant forfaitaire pour bénéficiaire du mécanisme de sauvetage ont agité la presse. Certains observateurs ont même préconisé une plus forte présence de la Confédération dans les sphères dirigeantes de l'entreprise.

Ce débat s'est infiltré dans la session d'automne 2022. Si le Conseil national a validé l'octroi du crédit-cadre de CHF 4 milliards à Axpo, il a profité de l'occasion pour serrer la vis de la loi fédérale sur les aides financières subsidiaires aux entreprises électriques d'importance systémique.⁴

1) BO CE, 2022, p. 1229

2) BO CE, 2022, p. 1224

3) BO CN, 2023, p.1225; Communiqué de presse CEATE-CN du 26.4.23; Rapport CEATE-CN du 24.4.23

4) Communiqué de presse CF du 06.09.2022; 24H, AZ, Blick, Cdt, LT, Lib, NZZ, TA, 7.9.22; TA, WOZ, WW, 8.9.22; TA, 10.9.22; So-Bli, SoZ, 11.9.22; 24H, 12.9.22; AZ, 14.9.22; TA, 15.9.22; 24H, AZ, TA, 16.9.22; Blick, NZZ, 17.9.22; SoZ, 18.9.22; Blick, 19.9.22; NZZ, 20.9.22; TA, 21.9.22; AZ, 22.9.22; So-Bli, SoZ, 25.9.22; AZ, Cdt, 27.9.22; NZZ, TA, 29.9.22; AZ, 12.10.22; AZ, TA, 2.11.22